

Énergie renouvelable: «Le blocage est politique»



Le mariage entre renouvelable et agriculture pourrait être prometteur, estime le secteur. Mais il y a des blocages. ©rbkelle – stock.adobe.com

Éolien et photovoltaïque : le potentiel wallon peine à s'exprimer à cause de blocages politiques, déplore le secteur.

Aujourd'hui, les productions éolienne et photovoltaïque permettent de couvrir à peine 15% de la consommation électrique en Wallonie. Pourtant, assure Edora, la fédération des entreprises des produits et services tournés vers la transition énergétique, avec les projets dans le pipeline il y aurait moyen de couvrir 40 à 50% d'ici 8 ans. Alors, on attend quoi pour le faire? Pour traduire de façon triviale ce qu'en pense Edora, on attend que le politique "se bouge". Car, assure la fédération du renouvelable, le facteur bloquant se situe bel et bien à ce niveau.

Aujourd'hui, on n'entend parler que de nucléaire et centrales gaz. Et certains passent leur temps à réduire la question du renouvelable au parti écolo. Il faut arrêter ces querelles politiques, dit Fawaz Al Bitar, le directeur général d'Edora. Le renouvelable ce sont d'abord de vraies solutions durables aux crises que nous connaissons.

Mais tandis qu'ils s'écharpent sur la question du nucléaire et du prix du gaz, les partis se détournent d'un problème majeur qui freine le renouvelable, déplore Edora. Il s'agit de l'octroi des permis pour les projets éoliens et photovoltaïques.

Pour le premier, cela concerne la réglementation qui n'a pas évolué pour s'adapter à l'évolution technique.

Concrètement, l'obligation de construire les éoliennes à une distance des habitations équivalant à quatre fois leur hauteur était acceptable avec des moulins de 150 mètres de haut (donc placés à 600 mètres des habitations). " Mais aujourd'hui, le marché de l'éolien c'est 180 mètres de hauteur minimum et on va vers 200 mètres et même plus. "Autant dire qu'avec le maintien de cette règle de proportionnalité entre hauteur et distance de l'habitat, on ne pourra plus construire beaucoup d'éoliennes sur le territoire wallon. Pour Edora, il faut, comme c'est le cas ailleurs en Europe, maintenir une distance fixe de 600 mètres, quelle que soit la hauteur des mâts. " Ces éoliennes plus hautes sont plus performantes et les conditions en matière de bruit sont les mêmes que pour celles de 150 mètres ", dit Fawaz Al Bitar.

Pour le photovoltaïque, c'est aussi une frilosité politique qui freine son développement, note le directeur d'Edora. Or, atteindre l'objectif de production de renouvelable, on n'y arrivera pas avec les seules installations placées sur les toits des particuliers et des entreprises. Il faut plus d'espace. Et celui-ci est disponible en zone agricole.

Compatible avec la fonction première de ressource nourricière de nos campagnes? Oui, assure Edora. Des champs photovoltaïques dans des pâtures pour moutons le démontrent déjà. Durant la sécheresse de cet été, la complémentarité a même joué à plein: les panneaux photovoltaïques protégeant non seulement les animaux mais permettant aussi de préserver l'herbe.

Mais ailleurs, cette complémentarité agriculture-énergie renouvelable se décline aussi sous d'autres aspects, indique Cécile Heneffe, spécialiste du photovoltaïque chez Edora. La Flandre par exemple, développe des champs photovoltaïques à panneaux verticaux bi-face dans certaines cultures fruitières basse-tiges, tandis que la même technique est développée en France dans certaines cultures de céréales ou sur des serres maraîchères.

En Wallonie? Là aussi c'est le politique qui bloque, déplore le secteur du renouvelable. Début 2022, le ministre wallon de l'Agriculture Willy Borsus (MR) a publié une circulaire relative aux permis d'urbanisme pour le photovoltaïque. Elle n'interdit pas formellement l'implantation de photovoltaïque en zone agricole. " Mais elle y complexifie beaucoup les choses et donc beaucoup de projets ne passent pas , note Fawaz Al Bitar. Des communes et les fonctionnaires régionaux profitent d'autant plus facilement de son caractère très restrictif que le ministre Borsus n'est pas favorable au photovoltaïque en zone agricole. "Avec pour conséquence des " recours quelquefois peu constructifs "qui bloquent des projets durables au détriment de l'intérêt collectif.